

Avertissement

- L'arrêté interministériel du 21 novembre 2005 a modifié les modalités d'organisation et le programme des concours pour le recrutement des gardiens de la paix de la Police nationale, notamment en ce qui concerne les **épreuves d'admissibilité**.
- Celles-ci sont toujours au nombre de deux :
 - une dissertation sur un sujet d'actualité permettant de juger la cohérence du raisonnement et la qualité d'expression du candidat **dont la durée est portée de deux à trois heures** ;
 - un questionnaire à choix multiple **et/ou questions à courtes réponses** permettant d'apprécier l'intérêt du candidat pour les événements qui font l'actualité, son niveau général de connaissances en relation avec le cadre institutionnel politique français et européen, les règles du comportement citoyen et l'ensemble des notions de base dans les disciplines scolaires d'une durée d'une heure.
- Ce texte est applicable à **compter des sessions 2006 du concours** ce qui implique que les annales disponibles sont à ce jour très réduites.
- Vous trouverez ci-dessous un sujet d'entraînement qui a été conçu dans l'esprit de ces nouvelles épreuves et qui intègre un certain nombre de QCM proposés lors de sessions précédentes du concours.
- Le sujet de la session de mars 2006 du concours vous sera également prochainement proposé à titre d'entraînement.